

UNIVERSITE LOUIS PASTEUR STRASBOURG I

ANNEXE IV

VOLET GESTION IMMOBILIÈRE

SOMMAIRE

I.	UN PATRIMOINE TRES IMPORTANT MAIS TRÈS HÉTÉROGÈNE TANT EN SURFACE QU'EN QUALITÉ.....	1
II.	PREALABLES AU PASSAGE À L'AUTONOMIE.....	2
	A. ORGANISATION ET MOYENS DE LA FONCTION IMMOBILIÈRE : UNE ORGANISATION CENTRALISÉE, DES MOYENS IMPORTANTS	2
	1. UN SERVICE CENTRAL DOTÉ DE COMPÉTENCES LARGES QUI ASSURE LA GESTION DU « PROPRIÉTAIRE », DES COMPOSANTES RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN DU « LOCATAIRE »	2
	2. LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA FONCTION IMMOBILIÈRE.....	6
	3. LES OUTILS DE GESTION ET LES INSTRUMENTS DE PILOTAGE.....	6
	B. DÉFINITION DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'UNIVERSITÉ.....	7
	1. PROGRAMMATION DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'UNIVERSITÉ	7
	2. PROGRAMMATION DE LA MAINTENANCE	13
	3. DE NOMBREUSES FONCTIONS EXTERNALISÉES, UNE RATIONALISATION DES MARCHÉS, UN SERVICE DÉDIÉ COMPÉTENT	13
	4. UN SUIVI ATTENTIF DES COÛTS DE LA FONCTION IMMOBILIÈRE MAIS UNE RESPONSABILISATION DES COMPOSANTES ET SURTOUT DES LABORATOIRES À RENFORCER	14
	C. MISE À NIVEAU DE LA COMPTABILITÉ PATRIMONIALE.....	16
	D. CAPACITÉ DE L'UNIVERSITÉ À METTRE EN ŒUVRE SA POLITIQUE IMMOBILIÈRE.....	16
III.	POUR TIRER PARTI DE L'AUTONOMIE, OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE	17
	A. UN PATRIMOINE APPARTENANT ESSENTIELLEMENT À L'ÉTAT, DES OPPORTUNITÉS FUTURES POUR RATIONALISER, OPTIMISER CE PATRIMOINE ET PRÉVOIR L'AVENIR	17
	B. RATIONALISER L'USAGE DES LOCAUX NOTAMMENT D'ENSEIGNEMENT.	19
	1. DES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT RESENTIS COMME À PEINE SUFFISANTS : INSUFFISANCE RÉELLE OU RÉSULTANTE DU MODE DE GESTION MIXTE ?.....	19
	2. L'IMPORTANCE DES SURFACES DÉDIÉS À LA RECHERCHE.....	22
	C. UN PATRIMOINE PERMETTANT L'ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES	22

1. UN PATRIMOINE TRÈS IMPORTANT MAIS TRÈS HÉTÉROGÈNE TANT EN SURFACE QU'EN QUALITÉ

L'université Louis Pasteur est implantée dans plus de cent dix bâtiments, sur vingt un sites¹, très majoritairement dans Strasbourg intra-muros (campus de l'Esplanade et Historique, Hôpital civil) ; il s'y ajoute deux campus en périphérie de la ville à Cronembourg (site partagé avec le CNRS) et à Illkirch. Le reste est disséminé dans la capitale alsacienne et dans le département du Bas-Rhin.

L'université dispose d'un patrimoine bâti de 402 503 m² SHON², réparti entre la recherche (34,2%), l'administration, logistique et services techniques (30,9%), l'enseignement (21,4%), des « tiers » (5,7%), la documentation (4,2%), le reste (3,6%) se répartissant entre la vie sociale et culturelle, l'hébergement et la restauration, les installations sportives.

Le ratio du nombre de m² par étudiant est de 21,7 si l'on tient compte de la surface totale ; il tombe à 4,6³ si l'on ne retient que les locaux d'enseignement. L'enquête surface DGES 2006 donne une moyenne nationale de 9,8 m² (par rapport à la surface totale).

La majorité des locaux universitaires appartient à l'Etat (340 405 m²). Pour sa part l'université dispose de trois bâtiments en biens propres d'une surface de 8256 m² ; le reste (35 853 m²) est mis à disposition par une entreprise (IGBMC 24 741 m²), le CNRS (6371 m²) ou les Hôpitaux universitaires (5 185 m²). Concernant l'IGBMC, 9 809 m² de locaux sont dans l'attente d'une régularisation.

Une clarification de la situation juridique de l'ensemble des bâtiments utilisés par l'ULP s'impose, l'université ne disposant pas toujours d'actes authentiques prouvant l'affectation de ces biens.

L'état du patrimoine est très hétérogène. D'après les déclarations faites dans le contrat quadriennal, trente sept bâtiments sont déclarés en A, quarante et un en B, sept en C, deux en D et deux en E⁴.

Au plan de la sécurité, on note que sur quatre vingt dix bâtiments recevant du public, trente huit ont un avis favorable à l'ouverture, vingt six un avis défavorable et vingt six sont sans avis⁵. On doit signaler à cet égard la situation très préoccupante de la tour de chimie et du bâtiment de géologie⁶. Pour autant la problématique de la sécurité est très prégnante dans l'établissement. Par ailleurs, la mixité quasi systématique des locaux entre enseignement, recherche et administration ne favorise pas la résolution des problèmes. Dans l'avenir une réflexion devra être entreprise pour séparer, autant que possible, les bâtiments d'enseignement de la recherche à risques (chimie notamment).

La gestion des campus (viabilité, réseaux, entretien...) n'est pas assurée par l'ULP, mais par le Pôle européen pour les campus du centre ville (Esplanade et Historique) et pour le campus d'Illkirch. Le campus de Cronembourg est géré par le CNRS et par l'IUT.

¹ Certaines implantations sont peu importantes, six bâtiments isolés font moins de 500 m².

² L'ULP se situe au 5^{ème} rang des universités françaises pour ses surfaces bâties.

³ Données 2008 : 18 113 étudiants, ce ratio de 4,6 m² par étudiant est particulièrement faible pour une université scientifique et médicale.

⁴ La mission émet des réserves sur cette situation. Le caractère déclaratif de l'état de leurs bâtiments par les universités conduit à des différences d'interprétation fortes. Ainsi à l'ULP, les locaux de chimie (y compris la Tour) sont déclarés en B, alors que d'après nos estimations cette tour doit être classée en E. Il en est de même pour deux bâtiments de médecine que l'on envisage aujourd'hui de raser pour reconstruire sur place au lieu de les réhabiliter. D'autres universités strasbourgeoises ont des jugements plus sévères sur l'état de leur patrimoine alors qu'il n'y a pas de risques de même nature dans leurs locaux.

⁵ Il s'agit le plus souvent de petits bâtiments techniques.

⁶ **Notamment son amphithéâtre qui débouche dans une bibliothèque. La mission demande la fermeture soit de la bibliothèque soit de l'amphithéâtre au regard de la dangerosité extrême de cette situation.**

II. PREALABLES AU PASSAGE À L'AUTONOMIE.

A. Organisation et moyens de la fonction immobilière : une organisation centralisée, des moyens importants

1. *Un service central doté de compétences larges qui assure la gestion du « propriétaire », des composantes responsables de l'entretien du « locataire »*

En distinguant depuis 1999 la notion de gestion du propriétaire et de gestion du locataire, l'ULP a mis en place un système qui responsabilise ses vingt composantes dans la gestion de leurs bâtiments.

Une réflexion s'est engagée depuis peu sur la mise en place d'équipes de maintenance mutualisées (sanitaire, plomberie, serrurerie, électricité, peinture, petits travaux de bâtiment). Ce projet devrait s'articuler sur les deux axes suivants :

- une équipe par campus (Illkirch, Cronenbourg, Médecine) ;
- deux équipes sur le site de l'Esplanade (une pour les bâtiments techniques notamment ceux de chimie, une pour les bâtiments tertiaires).

Dans la perspective de la création de l'université de Strasbourg, la mission estime qu'une telle organisation est à privilégier au bénéfice de l'ensemble des composantes. Un rattachement à une structure de gestion immobilière centrale est souhaitable ; mais il faudra veiller à maintenir un contact étroit avec les responsables des composantes pour assurer une réactivité forte par rapport aux demandes. Par ailleurs une étroite coordination de ces équipes de maintenance devra être recherchée entre le niveau central (DLI et SHS) et les services techniques de composantes. Le partage des missions entre les différents niveaux devra être clairement identifié et le rôle du chef d'équipe sera déterminant dans ce fonctionnement ; aussi une attention toute particulière devra être portée aux profils et compétences des agents.

Sur la dotation globale de fonctionnement, une dotation spécifique de maintenance locative est versée à chaque composante ; elle est calculée au ratio des surfaces et modulée en fonction du personnel technique affecté à la gestion de l'immobilier. Certaines composantes à statut spécifique (IUT et Observatoire) reçoivent une dotation globale et gèrent la totalité de leurs crédits de maintenance. Chaque site important est doté d'un embryon de service logistique, chargé du nettoyage en complément des entreprises extérieures et de la petite maintenance.

Ces agents sont dirigés par le responsable administratif de la composante. La taille du service varie entre 1 et 9,3 ETP (faculté de médecine et faculté de pharmacie). Au total, hors DLI, 134 ETP sont en charge de ces fonctions, soit 77,6 pour la logistique immobilière et 58 pour le nettoyage (données 2007). Ces personnels sont « valorisés » (négativement) dans le calcul de la dotation allouée à la composante pour son entretien locatif et son nettoyage.

Tableau 1 : Attributions, effectifs et dépenses des services en charge de la fonction immobilière		
Service ayant des compétences immobilières	Attributions [1]	Dépenses engagées par le service en matière immobilière (en euros)
Service central en charge du patrimoine	Suivi des projets de construction, suivi de la maintenance, opérations de restructuration, opérations de maintenance programmé, appui technique fluides, appui technique opérations de restructuration gérées par les organismes de recherche, appui techniques opérations dont la maîtrise d'oeuvre est externe à l'ULP.	17 227 638 (exercice 2006)
Autres services centraux ayant des compétences immobilières	Service Hygiène et Sécurité	643 264
Services techniques des composantes	Petit entretien courant, petites opérations de restructuration, suivi de chantier, intervention d'urgence	571 410 (budget 2007)
Services techniques des écoles d'ingénieurs	Petit entretien courant, petites opérations de restructuration, suivi de chantier, intervention d'urgence	302 160
Services administratifs des composantes	Prestations de nettoyage	1 033 385
<p>[1] Notamment : entretien courant, maintenance lourde, mise en sécurité, maîtrise d'ouvrage des constructions,... ; gestion des crédits, commandes, programmation de la maintenance, programmation de l'investissement, appui technique,...</p> <p>[2] Pour le dernier exercice budgétaire.</p>		
Source : ULP.		

Cheville centrale de cette organisation, la division de la logistique immobilière assume quatre fonctions principales :

- la gestion administrative du patrimoine (suivi des surfaces, logiciel Abyla, déclarations de travaux et permis de construire, enquêtes...) ;
- les constructions (nouvelles, réhabilitation lourdes, mises en sécurité...) ;

- la maintenance du clos et du couvert (maintenance du propriétaire, suivi du contrat quadriennal, petites opérations....);
- la maintenance des installations techniques (gestion des fluides, gestion technique des bâtiments, économie d'énergie, suivi des contrôles périodiques...).

Elle est placée sous l'autorité politique du vice-président en charge du patrimoine qui assume également la responsabilité politique du service hygiène et sécurité. Ce service est normalement associé à la majorité des opérations engagées par la DLI.

Le service hygiène et sécurité, dirigé par une ingénieure de recherche, est composé de six personnes au niveau central ; il s'y ajoute des personnels répartis dans les composantes. Il est doté d'un budget annuel de 585 000 € en 2007. Dans une université scientifique et médicale comme l'ULP, le service est fortement sollicité. Dans le domaine immobilier, il est associé à la DLI sur l'ensemble de la gestion de la sécurité des locaux et il apporte sa contribution aux programmes de mise en sécurité. La vérification des installations (contrôles périodiques) est de sa responsabilité, mais un transfert vers la DLI est envisagé. Ses autres missions portent sur la gestion des déchets, les mesures des équipements des laboratoires, les plans d'évacuation...

La DLI travaille également en coopération avec la secrétaire générale adjointe responsable de la direction des affaires financières (DAF). Cette division vient en appui des composantes qui ont la maîtrise de leur budget. La DAF assure le calcul des dotations aux composantes, le suivi budgétaire global et des opérations lourdes patrimoniales. Elle intègre en son sein, la cellule de contrôle de gestion et le service des marchés qui sont naturellement concernés par la fonction immobilière. Compte tenu du mode de gestion choisi (responsabilisation des composantes et allocation d'une dotation d'entretien), la relation doit être la plus étroite possible entre la DLI et la DAF notamment pour les comptages des fluides, or on a pu observer quelques divergences d'interprétations entre les deux entités liées sans doute à des difficultés techniques. **Dans la perspective de l'université unique, une réflexion doit s'engager rapidement sur le mode d'organisation de la fonction immobilière (centralisée, décentralisée ?) et sur son corollaire, la procédure d'allocations de ressources aux composantes.**

Une commission des locaux est prévue dans les statuts de l'ULP. Elle se réunit une fois par an en décembre sous l'autorité du vice-président en charge du patrimoine. Un représentant élu du conseil d'administration est membre de droit de cette commission ; il rend compte au conseil d'administration des conclusions de la commission. Lors de cette réunion, le bilan de l'année écoulée est présenté ainsi que le programme à venir à la fois sur le fonctionnement général, la maintenance des bâtiments, les travaux de mise en sécurité, les travaux de restructuration et de construction.

Le vice président s'implique fortement dans cette responsabilité ; il est en liaison avec le chef du service de la DLI qu'il rencontre très souvent. Le vice président joue un rôle actif dans la définition des choix principaux pour la programmation des travaux et pour les priorités des projets. Il représente largement l'université à l'extérieur. Par contre le secrétaire général de l'université n'est pas directement impliqué dans la politique et la gestion immobilière de l'ULP⁷. Les relations avec les partenaires extérieurs sont assurées par le président, le vice-président en charge du patrimoine pour ce qui concerne les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat (préfet et SGAR, recteur et IRE...). Le responsable de la DLI entretient de bonnes relations avec ses correspondants techniques de la ville, de la communauté urbaine, du département et de

⁷ Il conviendra, dans la perspective de la création de l'université unique, de bien veiller aux articulations entre le niveau politique, le niveau gestionnaire et le niveau technique.

la région. Les contacts sont étroits avec le service départemental d'incendie et de sécurité, les projets sont présentés en amont des réalisations, mais le SDIS est très strict sur les modalités d'applications et ne donne que très rarement des dérogations. La même fermeté est aussi de mise du côté de l'architecte des bâtiments de France.

Par ailleurs, une excellente coopération existe avec les services similaires des autres universités, de l'IUFM, de l'INSA, du CROUS, ce qui s'est traduit notamment par l'achat en commun du logiciel de gestion du patrimoine « ABYLA », ce qui préfigure bien l'université de Strasbourg. La même qualité de relations est constatée avec les services académiques et notamment l'IRE.

Tableau n° 2 : partenaires extérieurs

Partenaires extérieurs	Thèmes traités en commun	Description de leur mode de travail (service commun, fréquence des contacts,...)	Interlocuteur principal (nom / service)
Ayant du patrimoine en commun avec l'université			
Université Marc Bloch	Interuniversitaire	Service Commun Pôle Universitaire Européen	SG UMB
Université Robert Schuman	Inter-universitaire	Service Commun Pôle Universitaire Européen	Mme D'Amra
Hospices Civils de Strasbourg	Gestion de locaux communs	Facturations croisées, Projets CPER	
CNRS INSERM	Gestion de locaux communs	Facturations croisées, projets CPER	
Participant aux financements			
Région Alsace	CPER	Sur Projets	M. Robin M. de Chamas
Conseil Général	CPER	Sur Projets	M. P. Haertel
Communauté Urbaine de Strasbourg et ville de Strasbourg	CPER et contrat triannuel	Sur Projets	M. Perez M. Brunet (CUS)
Ville d'Haguenau		Sur Projets	M. Wagner
Exerçant la tutelle			
Rectorat	Constructions nouvelles, CPER	Suivi des projets	M. G. Caron

Source : ULP - rectorat

2. Les moyens humains consacrés à la fonction immobilière

Si l'on prend en compte l'ensemble des moyens en personnels attachés globalement à la gestion des locaux, on constate que ceux-ci représentent des effectifs importants mais qui, au regard des surfaces à entretenir et de la nature des activités s'y déroulant, semblent insuffisants.

Tableau n° 3 : personnels des services techniques

Service	Effectifs (en ETP)						Total
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
	Technique	Administratif	Technique	Administratif	Technique	Administratif	
Service en charge du patrimoine	4		7		4	3	16
UFR disposant d'un service technique (y compris IUT)							63,9
Personnel affecté au nettoyage							58
Services interuniversitaires							13,7
Total général							150,6

Source : ULP

La fonction technique occupe donc 150 personnes, ce qui peut sembler insuffisant au regard du patrimoine à entretenir. Dans ce total 58 sont affectés au nettoyage et 3 exercent des fonctions administratives ou financières au sein de la DLI

Le ratio couramment observé sur les fonctions de gestion de locaux, au sens large, est 2 200 à 2 500 m² par IATOS dédié à ces fonctions. Pour l'ULP, le ratio est de 2680 m² par IATOS.

Dans la perspective de nouvelles responsabilités exercées dans le domaine patrimonial, le service central devrait être renforcé sur le plan technique mais aussi administratif et financier. Par ailleurs la mise en place d'équipes mutualisées pour la maintenance nécessitera la création de postes de chefs d'équipes de bon niveau (technicien ou assistant ingénieur).

3. Les outils de gestion et les instruments de pilotage

Les applications «historiques» de la DLI sont « AutoCAD » en gestion de plan et Excel en calcul de coûts et planification.

L'acquisition par les trois universités (l'ULP ayant ouvert la voie), l'IUFM, l'INSA et le CROUS d'un logiciel commun de gestion de patrimoine «ABYLA» permettra une utilisation partagée pour l'ensemble des services concernés. Depuis avril 2007 chacun assume les coûts de la numérisation des plans et la rentrée des données le concernant. A ce jour, pour l'ensemble des utilisateurs, un peu plus de 30% du

travail global de saisie est fait, soit 260 000m². C'est la DLI qui administre le système pour l'ensemble des partenaires.

Pour la gestion de l'occupation des salles de l'ensemble des bâtiments et de la mise à disposition aux utilisateurs, il n'y a pas de dispositif commun, chaque université ayant jusqu'à présent son propre outil. Pour l'ULP, la division de la logistique administrative utilise encore un logiciel « maison » qui est en cours de remplacement par le logiciel « ADE ».

Dans la perspective d'évolution universitaire de Strasbourg ce logiciel, qui est aujourd'hui en test à l'ULP dans l'UFR de mathématiques, à l'UFR de droit de l'université Robert Schuman et à l'IUT, a vocation à devenir un véritable outil mutualisé de gestion avec une utilisation interactive permettant une optimisation de l'occupation des locaux et des économies de fonctionnement. Il n'y a toutefois pas d'interfaçage entre ABYLA et ADE ; par contre en ce qui concerne ADE l'interfaçage existe avec APOGEE et HARPEGE.

Pour donner toute pertinence à cet outil, il conviendra de mettre en œuvre les moyens humains pour son actualisation et pour en tirer le bénéfice dans la durée.

Tableau n° 4 : applications informatiques

Application	Fonction	Utilisateurs	Interface avec
ABYLA	Base de données patrimoine	DLI de l'ULP puis mise à disposition pour les différents services de l'Université	CROUS; IUFM; Université Robert Schuman; Université Marc Bloch ; INSA
<i>In situ</i>	Moteur graphique Abyla pour la mise à jour et la saisie de plans	Dessinateurs & DLI	
AUTOCAD	Logiciel DAP Logiciel de dessin antérieur à In Situ	Dessinateurs & DLI	
EXCEL	Ancien listing des surfaces	DLI	

Source : ULP

B. Définition de la politique immobilière de l'université.

1. Programmation de la politique immobilière de l'université

a) La politique immobilière en général

L'université Louis Pasteur n'a pas, *stricto sensu*, une vraie politique immobilière. Son action est, en effet, conduite sur les bases suivantes :

- d'une part, la conception et la mise en œuvre de deux schémas directeurs consacrés respectivement à la sécurité et à la maintenance ;
- d'autre part, le suivi des opérations de constructions neuves, d'extension ou de réhabilitation décidées soit dans le cadre du CPER, soit du contrat triennal de Strasbourg ville européenne (2006-2008)

Il n'existe ni véritable schéma directeur organisant, à long terme, sur la base du projet d'établissement et à partir d'une réflexion *ad hoc*, l'évolution du patrimoine tant en ce qui concerne la définition de ses besoins, que les rapports entre le bâti existant et le bâti souhaitable, ainsi que la localisation, y compris dans ses éventuels aspects fonciers d'acquisition et de cession. La réflexion menée à l'occasion de la préparation des différents contrats (quadriennal d'une part, CPER et triennal européen d'autre part) relève plus de la prise en compte des besoins d'enseignement et de recherche facultaires que d'une mise en perspective à l'intérieur d'un schéma d'ensemble.

La division de la logistique immobilière, à la forte professionnalisation, ne se sent en aucune façon mandatée pour exercer d'autre fonction qu'une fonction technique d'exécution ; le vice-président en charge du dossier immobilier au sein de l'équipe présidentielle donne les orientations mais sans qu'une vision prospective et organisée des besoins eût été définie par le Conseil d'administration.

Une réflexion d'ensemble est pourtant souhaitable pour quatre raisons :

- l'université Louis Pasteur utilise un patrimoine important, centré pour l'essentiel sur quatre implantations : le campus historique et l'Esplanade, la faculté de médecine sur le même terrain d'emprise que les Hospices civils de Strasbourg, les campus d'Illkirch et Haguenau ;
- les graves problèmes de sécurité ne peuvent recevoir de réponse que technique ; ils réclament une remise à plat de la fonction scientifique de recherche, sa localisation et ses liens avec l'enseignement ;
- les effectifs d'étudiants, dans les sciences dures et en SVT ont chuté de 25 à 55 % en dix ans⁸. Pour autant, l'agent chargé de gérer les salles du pôle principal de l'Esplanade avoue avoir des difficultés à répondre aux besoins d'enseignement. Malgré la livraison de nouveaux bâtiments mais principalement en recherche, l'impact des évolutions pédagogiques (LMD et travail par plus petits groupes) et une mutualisation insuffisante des locaux semblent les raisons d'une telle situation qu'il conviendra de corriger rapidement.

L'organisation du campus de l'Esplanade, si elle est satisfaisante sur le plan technique, ne l'est guère d'un point de vue urbanistique. Ce campus manque de cohérence, de clarté, de lisibilité ; il ne répond en rien à l'étiquette de « campus vert » qui lui a été donnée. Il est vrai que cette médiocrité paysagère du campus de l'Esplanade ne peut être imputée à la seule université Louis Pasteur, il y a là, par construction, une responsabilité collective même si l'université Louis Pasteur, de par sa taille, y joue un rôle particulier.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais au sein de la future université de Strasbourg – où les composantes de l'université actuelle Louis Pasteur auront un poids déterminant – que la question du schéma directeur devra être posée.

b) Le cas particulier de la faculté de médecine

De par son installation éloignée du campus central (Esplanade + historique), du fait de ses liens physiques et fonctionnels avec l'hôpital, elle a des caractéristiques particulières. Pour autant, les choix déterminants

⁸Campus de l'Esplanade : - 25 % en maths (1995 à 2006) ; - 47 % en chimie. Campus historique : - 55 % en physique. - 36 % en sciences de la vie. Au total, l'université Louis Pasteur aura perdu 1 362 étudiants en sciences dures et 1 106 en sciences de la vie. Les augmentations relevées en psychologie (+ 24 %) ne peuvent avoir qu'un impact limité, d'une part, du fait que les nouvelles constructions ont été faites sur le campus de l'Esplanade et, d'autre part, même sur le campus historique, la perte d'effectifs étudiants est réelle (- 815 en physique et - 1 106 en sciences de la vie, soit au total - 1 921 étudiants d'un côté, contre + 495 étudiants de l'autre).

à effectuer relèvent bien de l'université Louis Pasteur : c'est vrai pour le calcul des enveloppes de crédits pour la maintenance, pour la sécurité, c'est vrai aussi pour les constructions neuves et rénovations, quelle que soit la nécessité d'un schéma directeur opérationnel spécifique.

La démolition des deux IGH, utilisés notamment pour l'enseignement du 1^{er} cycle, conduirait à prévoir la reconstruction de 15 682 m², soit 721 m² de planchers supplémentaires. Le projet, conjoint avec l'INSERM, conduirait à une affirmation encore plus nette de la fonction recherche.

c) Les opérations du CPER 2007-2013⁹

Le CPER prévoit l'engagement de 72,1 M€ intéressant l'ULP, en totalité ou partiellement (interuniversitaire dont les campus), pour une demande initiale qui s'élevait à près de 160 M€. Aujourd'hui, bien des incertitudes subsistent :

- le projet, interuniversitaire, d'implantation d'un pôle multimédia dans la tour de chimie est, à bien des égards, fragile ;
- toujours dans le champ interuniversitaire, la rénovation des campus, pour nécessaire qu'elle soit, ne paraît pas, aujourd'hui, inclure tous les paramètres nécessaires (réflexion de type urbanistique et paysagère, plan de recomposition urbaine) ;
- les aménagements nécessaires pour que les visiteurs, notamment scolaires, profitent pleinement des espaces scientifiques de grande qualité du campus historique devraient être réexaminés en partie si la présidence et les services centraux de la nouvelle université venaient à s'installer sur le campus historique ;
- tout ce qui concerne la chimie est sujet à caution, compte tenu des observations faites dans la présente note au sujet de la sécurité ;
- enfin et surtout, qu'en est-il du cadrage financier et de l'inscription budgétaire du projet de relogement de la faculté de médecine (destruction des deux IGH et reconstruction de nouveaux immeubles) ?

C'est dire que, suite à la création de l'université de Strasbourg avec son schéma directeur immobilier tiré d'un projet d'établissement spécifique, la mise en œuvre des projets immobiliers actuellement inscrits au CPER pourrait être, au mieux retardée, au pire bouleversée.

⁹ On ne fera pas ici référence au seul projet du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » qui, indirectement, concerne l'université Louis Pasteur, à savoir la 1^{ère} de réhabilitation de la BNU (14,5 M€ dont 2,5 M€ déjà inscrits). On n'évoquera pas, non plus, la maison de l'université (25 M€), ni le SIUAPS (7 M€). En revanche, tout ce qui touche, directement, l'université Louis Pasteur (utilisation de la tour de chimie, campus) figure dans les tableaux ci-dessous.

Tableau n° 5 : opérations immobilières de l'université Louis Pasteur inscrites au CPER (M€)

Axes	Opérations	Budget	
		Premières demandes	Opérations acceptées
I – Dimension européenne et internationale	Musée zoologique	24	-
	Salles d'expositions et de collections	6	-
	Planétarium	1,5	-
	Jardin botanique	2,5	-
	Musée sismologique	1	-
	Accueil du public (espace scientifique du campus historique)	0,6	-
<i>Sous-total I</i>		25,6	-
II – Pôle de compétitivité	Tour multimédia inter universitaire	15,8	14,5
	Biomédecine	8	3
	Biologie	9	6
	Plate-forme technologique	25	5
	Primatologie	2,5	-
	Porte de l'innovation interuniversitaire	4,7	4,7
	Equipement EPCM	2	2
<i>Sous-total II</i>		77	35,2
III – Mise au standard international de l'immobilier universitaire	Hall Le Bel et amphithéâtre de chimie	2,5	3
	Physique	5,5	6,3
	Observatoire	1,5	-
	Pharmacie	1,3	1,3
	Hématologie	0,5	-
	Extension de l'IUT d'Haguenau	7	7,2
	Equipement de la faculté dentaire	3,8	3,7
	Equipement biologie	1,5	-
	Equipement bibliothèque d'Illkirch	0,15	-
	LEPSI Cronenbourg et API	5,7	5,2
	Formation continue	1	-
	CRBS (médecine)	5,3	14,5
	Bibliothèque Cronenbourg	0,9	-
	Sciences	2	2,6
	Campus de l'Esplanade	8,5	4
	Campus d'Illkirch	9,1	0,5
Réseaux des campus de l'Esplanade et d'Illkirch	1	-	
	Réseaux du campus de médecine	1	-
<i>Sous total III</i>		57,3	48,3
<i>Total</i>		159,9	

Source : ULP / rectorat

d) Le schéma directeur de mise en sécurité

L'université Louis Pasteur ne compte pas moins de 26 avis défavorables prononcés par la commission consultative de sécurité contre l'incendie et la panique lors des visites réglementaires. L'université a choisi de ne pas chercher à lever systématiquement ces avis défavorables. Elle a préféré, à juste titre, donner la priorité à l'évacuation des personnes sur les deux autres critères (la remise en état des installations techniques, les mises en sécurité réglementaires). Cette hiérarchisation a été effectuée en accord avec les sapeurs-pompiers préventionnistes.

Les problèmes majeurs de sécurité de l'université Louis Pasteur sont au nombre de trois :

- l'amphithéâtre de géologie (campus historique) ;
- la tour de chimie, IGH, (campus de l'Esplanade) ;
- les deux IGH de la médecine (campus de la faculté de médecine).

Dans le premier cas, on ne peut que s'étonner que soit encore utilisé un amphithéâtre dont l'issue de secours sort directement sur une bibliothèque au charme et à l'intérêt certains mais dont l'encombrement, le caractère labyrinthique des circulations et la capacité en combustible sont tels qu'il y a là un danger potentiel grave. Répétons-le : cette situation ne serait acceptée dans aucun établissement scolaire du 2nd degré. Pourquoi en irait-il différemment dans l'enseignement supérieur ?

Dans le second cas, il s'agit d'une tour dont on peut craindre que l'expression parfois employée de « tour infernale » ne relève uniquement d'une mauvaise dérision. Certes, cette tour est aujourd'hui en partie vidée de ses occupants, notamment étudiants de 1^{er} et de 2nd cycle. Certes, le service de sécurité réglementaire est organisé, mais la tour sert de réserve pour les « opérations tiroir » liés aux travaux de réhabilitation en cours. Il n'est pas certain que ce soit raisonnable : la dangerosité des activités de chimie demeure, la venue facile des camions de pompiers n'est pas pleinement assurée sur le campus (présence du Perron de sortie, espace pour le cheminement le long du bâtiment).

Les difficultés rencontrées, malgré les solutions possibles comme celle mise en place à l'institut Le Bel (passage des conduits de gaz à l'extérieur des bâtiments), sont telles qu'on peut se demander s'il ne faut pas envisager une solution radicale. En premier lieu, sachant qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de mettre en sécurité au titre des ERP un bâtiment IGH où il y a des recherches en chimie, ne faudrait-il pas que tout schéma directeur séparât clairement les immeubles où l'on enseigne, ERP par définition, et ceux où l'on fait de la recherche, ces derniers relevant alors du code du travail et donc des règles différentes et plus adaptées. Ne pas faire cette distinction, c'est continuer à engager des travaux coûteux et aux résultats toujours peu satisfaisants, voire incertains. En second lieu, structurellement ce bâtiment ne répond pas aux règles des IGH (escaliers de secours insuffisants, non isolement de la cage d'ascenseur...). Enfin la fonctionnalité de la tour, son confort, ses coûts de fonctionnement, notamment énergétiques¹⁰, ne peuvent être que peu satisfaisants. Cette situation est encore aggravée par le classement en IGH.

En d'autres termes, le projet de transformation de la tour de chimie en tour multimédia constitue probablement une hérésie économique et peut-être une erreur fonctionnelle. La question du maintien ou non de la tour dite de chimie se pose donc. Hormis un hypothétique intérêt patrimonial au titre de l'architecture des années 60, intérêt qu'à rebours de la faculté de Droit il est pour le moins difficile de déceler, on ne voit pas, économiquement et fonctionnellement, pourquoi cette tour ne serait pas démolie.

¹⁰ Cf. les décisions prises pour les bâtiments publics dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ». Ce serait « budgétivore » pour le présent bâtiment. En l'occurrence, ces décisions ne sont que la confirmation de la première clause conditionnelle du CPER 2007-2013 intitulée « stratégie énergétique volontariste » selon laquelle « l'ensemble des opérations immobilières du CPER prendra en compte la nécessité d'une réduction des besoins énergétiques. Cette stratégie se traduit par l'objectif d'une consommation énergétique de 50kwh/m²/an... Pour les réhabilitations... le financement des surcoûts [devra être gagé] par des économies ultérieures de fonctionnement ». En l'espèce, on voit mal comment la réhabilitation de la tour de chimie, qu'il s'agisse d'y créer un centre multimédia (projet retenu au CPER) ou tout autre objet pourrait répondre à la clause *conditionnelle* du CPER.

Il importe donc que la question soit clairement posée, que tous les paramètres soient étudiés et qu'une étude de faisabilité, avec des données chiffrées précises, permette aux autorités compétentes (université d'un côté, ville de Strasbourg de l'autre) de se prononcer en toute connaissance de cause.

Quant au troisième cas, celui des deux IGH de la faculté de médecine, il se présente différemment. Le risque y est, à première vue, moindre que précédemment. Même s'il est vrai que, là aussi, sont mêlées activités de recherche et activités d'enseignement, les risques ne paraissent pas se situer au même niveau, bien qu'il y ait quelques activités résiduelles de chimie¹¹. On signalera cependant que le passage des engins de pompiers au droit des IGH n'est pas pleinement assuré compte tenu des modes de stationnement des véhicules particuliers observés.

Et, ultérieurement, existe le projet de démolition de ces IGH avec reconstruction de bâtiments plus adaptés : l'un plutôt dédié à la recherche et le second plutôt consacré à l'enseignement. Reste l'hypothèse de la séparation stricte, à l'avenir, des fonctions de recherche (code du travail) et d'enseignement (ERP). Pour le doyen de la faculté de médecine, ce serait dommageable pour les étudiants, à partir de la 3^{ème} année, puisqu'il importe que ceux-ci aient une initiation et donc un accès direct à la recherche médicale. Le projet pédagogique, scientifique et professionnel se conçoit. Il conviendrait cependant que les responsables du projet de nouvelle faculté de médecine déterminent précisément les laboratoires de recherche qui, strictement, doivent être inclus dans les locaux d'enseignement. Sur cette base, l'adoption de mesures de sécurité, tant pour l'adaptation du bâti et du matériel que pour l'exploitation ultérieure conditionnent la dérogation à ce qui devrait devenir la règle : séparer, au nom de la sécurité, l'enseignement et la recherche.

Les budgets consacrés à la mise en sécurité, après avoir été longtemps assez faibles, sont en train de devenir significatifs :

Tableau n° 6 : programmation des dépenses de mise en sécurité (M€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Schéma directeur	0,388	0,825	2,616	0,561	1,505	1,913	0,454	1,300	5,650	15,212
Hors schéma directeur	-	-	-	-	-	-	0,155	2,400	0,945	3,500
Total	0,388	0,825	2,616	0,561	1,505	1,913	0,609	3,700	6,595	18,712

Source : ULP

En effet, le budget 2000 a été multiplié par près de 10 en 2007 (€ courants), il le serait par près de 20 en 2008. C'est dire les problèmes rencontrés et les retards accumulés ; reste à savoir si les projets envisagés sont, pour le patrimoine dans son ensemble, les plus opportuns. On ne prendra que deux exemples pour illustrer l'interrogation :

- 3,229 M€ ont été engagés et 2,620 M€ sont prévus en 2008 pour l'ensemble Le Bel - tour de chimie. Au regard des problèmes de sécurité existants, il n'y a rien à dire. Mais, n'est-ce pas un gouffre sans fin ? Qu'en sera-t-il du coût final ?
- 0,048 M€ ont été engagés et 1,300 M€ sont prévus en 2008 pour le pavillon de géologie. Là encore, compte tenu de la nature des questions de sécurité, on ne peut que s'en féliciter. Mais, pour quel produit ? À quel coût ?

¹¹ Auxquelles s'ajoutent les pièces dites « chaudes » (radioactivité).

2. *Programmation de la maintenance*

a) La maintenance lourde

Elle relève de la division de la logistique immobilière, y compris pour la faculté de médecine même si cette dernière dispose de son propre service technique dont les attributions vont au-delà de la maintenance ordinaire (et parfois à son détriment) pour réaliser des opérations de restructuration.

L'effort actuel est de l'ordre de 2,3 M€, soit 5,72€/m².

L'université dispose des diagnostics techniques nécessaires pour effectuer les travaux qui, techniquement, s'imposent qu'il s'agisse de la mise en sécurité ou de la maintenance. Toutefois, l'introduction de ces données, via le logiciel ABYLA, ne pourra être achevée à court terme.

Tableau n° 7 : maintenance lourde (M€) de l'université Louis Pasteur

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Programmée	1,439	0,779			1,130	1,555
Non programmée	0,613	0,636	0,766	0,704	1,150	0,885
Total					2,280	2,440

b) La maintenance légère

Elle relève des différentes composantes de l'université.

3. *De nombreuses fonctions externalisées, une rationalisation des marchés, un service dédié compétent*

Les opérations de maintenance (ascenseurs, climatiseurs, sécurité incendie, autocommutateurs...) et de vérifications des installations sont logiquement externalisées. Il s'y ajoute une fonction qui représente un coût élevé pour l'université : le ménage (1,438 M€¹² inscrits au budget 2007) mais cette externalisation est parfaitement justifiée au regard des effectifs affectés en interne à cette fonction.

Les marchés sont regroupés, il n'existe qu'un seul marché de nettoyage pour toutes les composantes, il en est de même pour les petits travaux de maintenance (marchés à bons de commande pour l'électricité, la plomberie, la peinture...). Pour la définition des besoins, les responsables des composantes sont consultés ; il est établi un cahier des charges commun avec des prestations variables selon les particularités des locaux et de leurs usages.

Ce souci de rationalisation va au-delà de l'ULP : une réflexion est actuellement menée entre les responsables des marchés des deux autres universités pour lancer des marchés communs pour le nettoyage des vitres, les voyages, des fournitures...

¹² Ce montant est à comparer à la dotation « entretien locatif 2007 » allouée aux composantes qui s'élève à 0, 512 M €.

Par ailleurs, il est envisagé de faire évoluer le service des marchés vers un vrai service « achats », une personne formée à l'achat public vient d'être affectée dans cette fonction. L'objectif recherché est d'anticiper les demandes en interne, d'homogénéiser les commandes, de les mutualiser pour répondre mieux aux attentes des composantes et de réaliser des économies. On ne peut qu'encourager l'ULP à avancer dans cette démarche¹³ qui sera encore plus pertinente dans la perspective de l'université unique.

Pour les marchés de travaux, la DLI prépare les cahiers des charges administratives et techniques, le service des marchés s'occupe de préparer les marchés, de lancer les consultations. Ce service utilise un logiciel spécifique de rédaction des marchés publics (MARCO).

Tableau n° 8 : nettoyage des locaux et dotation aux composantes.

	2006	2007	2008
Coût total du marché (HTP)	1 141 074	1 189 158	1 197 184
Dotation composantes	1 033 385	1 086 700	1 110 413
Taux de couverture	90,56%	91,38%	92,22%

Source : ULP

4. Un suivi attentif des coûts de la fonction immobilière mais une responsabilisation des composantes et surtout des laboratoires à renforcer

La division des affaires financières et spécialement la récente cellule de contrôle de gestion suivent avec attention les coûts de la fonction immobilière. Pour cela, la DAF développe un outil de calcul des coûts bâtiment par bâtiment en liaison avec la DLI, une liaison pas toujours évidente d'ailleurs, les deux services n'ayant pas les mêmes approches et les mêmes définitions des bâtiments¹⁴.

La division de la logistique immobilière assure la responsabilité totale des fluides (chauffage, eau, électricité), elle assume la logistique technique, le renouvellement des matériels, et le coût des factures. Les composantes ne sont donc pas responsables de leurs consommations, ce qui peut poser problème. En effet l'université, confrontée à une forte augmentation des coûts de l'énergie en 2006¹⁵, a été obligée dans le cadre du budget 2007 de faire appel aux composantes par un prélèvement spécifique de 1 M€ ; elle a par ailleurs lancé une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie dont les objectifs sont de réduire de 5% au minimum la facture énergétique de l'ULP et de diminuer la consommation de papier. La mission estime qu'au-delà de cette action, une réflexion devrait être engagée pour faire assumer aux composantes le coût des consommations d'eau et d'électricité, en les dotant d'une subvention critérisée comme elle procède pour la petite maintenance et le nettoyage. Le chauffage peut rester à la charge de la DLI, dans la mesure où les composantes n'ont pas de maîtrise du dispositif.

Cette démarche de maîtrise des coûts pourrait être mise en place rapidement; elle devrait s'appliquer de façon prioritaire aux laboratoires de recherche avec une meilleure responsabilisation sur leurs coûts d'infrastructure.

¹³ Qui correspond, par ailleurs, à l'un des objectifs fixés récemment à l'administration d'État dans le cadre de la RGPP.

¹⁴ Les compteurs installés par la DLI, sont tributaires des réseaux et ne permettent pas toujours d'appréhender le coût d'un bâtiment isolé comme demandé par la DAF. Un arbitrage politique entre les attentes et possibilités des deux services est à envisager.

¹⁵ Le coût du chauffage entre 2005 et 2006 est passé de 2 084 421 € à 2 544 013 € soit une augmentation de 22 % (la consommation n'ayant augmenté que de 9%)

Aujourd'hui, ces coûts sont pris en charge par l'université et gérés par la DLI.

Il faut noter qu'un prélèvement systématique de 12% est effectué sur tous les contrats de recherche, prestations de service et refacturations externes, mais le montant de ce prélèvement n'est pas affecté à la couverture des frais d'infrastructures. Les coûts d'infrastructure des laboratoires CNRS sont intégrés dans le cadre des accords de partenariat rénové signés avec le CNRS pour les UMR situées dans des bâtiments à la charge de l'ULP. Les bâtiments ULP situés sur le campus CNRS de Cronenbourg ont aussi leurs frais d'infrastructure payés par l'ULP.

Le dispositif actuel est très peu responsabilisant pour les laboratoires et n'incite pas à la réalisation d'économies, notamment pour la consommation des fluides. Par ailleurs, les laboratoires n'ont pas toujours connaissance de leurs coûts réels de fonctionnement. Aussi, afin de les responsabiliser, il pourrait être envisagé qu'ils prennent en charge leurs consommations réelles de fluides et en reversent le montant à l'établissement. Au préalable, cela nécessite de pouvoir individualiser les consommations et donc de finir la mise en place de compteurs sectoriels pour l'eau, le gaz et l'électricité.

La responsabilisation des composantes à la maîtrise des coûts sur lesquels elles ont un rôle (eau, électricité, gaz hors chauffage) est une priorité qui se renforce dans la perspective de l'université unique.

Tableau n °9 : structure des dépenses

Fonction	Type d'opérations effectuées	Sources de financement	Crédits attribués pour la fonction	Dépenses au budget de l'établissement (en € et en % des dépenses totales) [1]	Dépenses de personnel (de l'université [2])	Dépenses au m ² = 383386
Maintenance propriétaire			(Contrat quadriennal)	1 414 161		3.69
Aménagement				6 770 896		17.66
Mise en sécurité			Crédits spécifiques	1 944 440		5.07
Fonctionnement logistique (consommations, fluides) + entretien courant			DGF (San Remo) + collectivités ?	4 823 559		12.58
Ménage				1 377 158		3.59
Sécurité campus						0.00
Assurances				146 609		0.38
TOTAL (coût complet de la fonction immobilière)				16 476 823		42.98

Source : ULP

[1] Y compris personnel si il s'agit d'une fonction externalisée, mais hors personnel de l'université (rémunéré par le budget de l'université, ou hors budget).

[2] Contractuel ou titulaire, rémunéré par le budget de l'université, ou hors budget.

Du tableau retraçant la structure des dépenses immobilières, on peut retenir :

- l'importance des travaux de maintenance lourde, de mise en sécurité et d'aménagement qui représentent pour l'exercice considéré un coût de 26,38€ au m². Ce montant pèse très lourd sur le budget, mais il est par définition variable ; il convient de le lisser sur le moyen terme ;
- la relative faiblesse des coûts du ménage (3,59€ du m²) et de l'ensemble du fonctionnement logistique (fluides, entretien courant : 12,58€ aum²) ;
- le poste « assurances » est d'un faible montant car il ne couvre que quelques risques : les locaux ne sont pas assurés et la responsabilité « dommages ouvrage » n'est pas mise en œuvre. L'ULP avait lancé en 2003 une consultation pour un marché d'assurance multirisques dommages et responsabilité générale. Ces lots ont été infructueux (aucune réponse), depuis l'université n'a pas procédé à de nouvelles consultations.

C. Mise à niveau de la comptabilité patrimoniale

La comptabilisation des constructions pose problème : les bâtiments sont enregistrés au bilan (31/12/05) pour un montant de 49 M€, or, ils sont estimés par les Domaines à 210 M€.

Par ailleurs, l'inventaire comptable des équipements n'est pas en concordance avec l'inventaire physique : certains biens ont pu être déménagés, détruits ou avoir disparu.¹⁶

D. Capacité de l'université à mettre en œuvre sa politique immobilière

Le service immobilier a les capacités humaines et techniques, l'expérience et l'autorité nécessaires pour assurer les opérations de maintenance lourde et de restructuration. Quant aux constructions neuves d'importance, il n'est pas certain qu'il soit, quantitativement, suffisamment étoffé pour en assurer la maîtrise d'ouvrage bien qu'il ait fait ce choix pour le CPER 2007-2013 :

- centre de recherche en biomédecine (14,5 M€) ;
- tour multimédia (12,5 M€) ;
- divers (37,1 M€).

En effet, la division de la logistique immobilière de l'université Louis Pasteur s'est engagée à assurer le tiers des maîtrises d'ouvrage du CPER (64 M€ sur 199 M€). C'est sans doute beaucoup.

Il se peut que l'université ait, ultérieurement, à décider :

- soit de ne rester compétente que pour les restructurations et la maintenance lourde, un mandataire assumant certaines maîtrises d'ouvrage ;
- soit de recruter du personnel supplémentaire.

La présente réflexion vaut pour l'avenir, y compris dans l'hypothèse bien engagée du regroupement de l'ensemble des services immobiliers des trois universités (il est prévu que les services des trois universités soient réunis dans un même bâtiment dans le courant de l'année 2008) et du service commun des campus. Les compétences sont là mais, numériquement, il n'y aura pas assez d'agents pour faire face à l'ensemble des missions, notamment celles de maîtrise d'ouvrage pour les travaux neufs importants. Il convient donc que, dès maintenant, à partir du noyau dur du service immobilier de l'université Louis Pasteur et en liaison avec les services homologues, une réflexion particulière soit conduite.

De combien d'agents, à quel niveau aurait-on besoin pour assurer dans des conditions convenables tous les métiers d'un maître d'ouvrage et responsable du patrimoine ? Sur ces bases, il faudrait soit

¹⁶ Cf. l'annexe budgétaire (§ IV : clarifier le budget patrimonial).

opérer des transformations d’emplois, soit juger qu’il vaudrait mieux externaliser certaines fonctions, qu’il s’agisse de la technique du mandat ou, peut-être et sur d’autres bases, du recours aux partenariats public privé.

Tableau n°10 : maîtrise d’ouvrage de l’université Louis Pasteur (restructurations en 2006-2007) en M€

Opération d’investissement	Maître d’ouvrage	Budget initial de l’opération
<i>Opérations cofinancées</i>	ULP	2,51
<i>Opérations Louis Pasteur</i>	ULP	2,695

Source : ULP

III. POUR TIRER PARTI DE L’AUTONOMIE, OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE

A. Un patrimoine appartenant essentiellement à l’Etat, des opportunités futures pour rationaliser, optimiser ce patrimoine et prévoir l’avenir

L’essentiel du patrimoine de l’université appartient à l’Etat (340 405 m²). Il s’y ajoute quelques rares biens propres (d’une superficie totale de 8 256 m²), deux résultants de dons (donc soumis à condition d’utilisation) sont d’une assez faible superficie (1637 m²) ; par contre le bâtiment de la Meinau, utilisé par le service de formation continue de l’université est plus vaste (6619 m²).

En l’absence d’une dévolution du patrimoine par l’Etat, l’université ne dispose donc pas de potentialité de cession. **A terme¹⁷, une dévolution du patrimoine immobilier à la future université de Strasbourg lui permettrait de mener à bien une rationalisation des biens immobiliers.** Certains sites, aujourd’hui pas ou peu utilisés, pourraient être cédés, ce qui permettrait des rentrées financières mais aussi des économies de gestion.

Avant toute décision, une étude approfondie de la couverture des risques liés au patrimoine devrait être menée. L’université de Strasbourg aurait intérêt à engager rapidement une consultation sur l’assurance de ses biens immobiliers. L’appel d’offres infructueux de 2003 montre bien les difficultés ou les réticences des compagnies d’assurances.

Le produit financier de ces ventes devrait servir à améliorer l’état du patrimoine restant, notamment au regard de la qualité des locaux et des économies d’énergie ou encore permettre l’acquisition de réserves foncières pour préserver l’avenir.

Une politique immobilière se construit sur (et pour) le long terme. **L’université doit, dès aujourd’hui, avec les collectivités territoriales réfléchir sur ses prochains secteurs d’expansion.** Les collectivités peuvent, avec les instruments qu’apportent les lois sur l’urbanisme, préserver (réserver) des zones pour un

¹⁷ En l’état actuel de la situation, une dévolution du patrimoine immobilier aux universités de Strasbourg ne nous paraît pas possible.

développement futur universitaire. Le site d'Illkirch est concerné par cette réflexion, mais il nous semble aussi que les espaces entre l'aéroport d'Entzheim et l'agglomération strasbourgeoise, dont la desserte par le tramway et le train doit s'améliorer, sont à privilégier dans une telle réflexion.

Tableau n° 11 : régime de propriété des biens immobiliers

Elément du patrimoine	Propriétaire[1]	Conditions de partage avec d'autres établissements[2]	Existence d'un arrêté d'affectation (et date)	Existence de droits ou d'obligations spécifiques[3]	Couverture en assurance		Bien faisant l'objet d'une utilisation par un tiers : préciser la modalité (AOT, location,...)
					Risques couverts	Assureur	
Bâtiments							
Tous les bâtiments	Etat						
Terrains							
Tous les terrains	Etat						
IGBMC	Société BMS	CNRS-INSERM		Emphytéotique (2044)			
Bâtiments non Etat							
Bâtiment La Meinau	Université Louis Pasteur	NON					
Bâtiment « Laveran »	Université Louis Pasteur	Terrain Hospices Civils	2007				Bâtiment Vide
Chalet Poincaré	Université Louis Pasteur	NON		Don			
Appartement bd la Victoire	Université Louis Pasteur		2007	Don (voir clauses)			Logement agent ULP
Clinique de la souris	Université Louis Pasteur	NON	2006				
Villa Arconati	Université Louis Pasteur			Don (voir clauses)			
CAR	Université Louis Pasteur		2006	Loyer annuel			AOT
Bat J pôle API	Université Louis Pasteur	NON		Cession par la région en cour			

Source : ULP.

Il convient de noter que certains bâtiments exploités par l'ULP ne lui sont toujours pas officiellement affectés mais que le rectorat a établi un bilan de l'état juridique du patrimoine immobilier de l'ULP en 2007.

B. Rationaliser l'usage des locaux notamment d'enseignement.

1. *Des locaux d'enseignement ressentis comme à peine suffisants : insuffisance réelle ou résultante du mode de gestion mixte ?*

- La division de la logistique administrative gère un certain nombre de salles, sur le campus historique et de l'Esplanade (au moyen d'un logiciel « maison »), cette division ne gère qu'un faible nombre de salles (43 pour 1281 places) et d'amphithéâtres (22 pour 4224 places). Ces locaux connaissent un taux d'occupation élevé (75 à 80% en moyenne ; ce pourcentage est calculé sur une occupation de 50 heures par semaine, du lundi au vendredi de 8 à 18 heures). La DLA reconnaît avoir des difficultés pour établir les emplois du temps, par ailleurs elle ne connaît pas les emplois du temps des locaux qu'elle ne gère pas (par exemple, ceux de l'UFR de mathématiques dont la gestion est faite par le logiciel ADE)
- Les autres locaux d'enseignement sont gérés directement par les composantes, ce qui est admissible pour les UFR « excentrées » mais cela se comprend moins pour celles implantées sur le campus historique et de l'esplanade ou à proximité. Par exemple sur l'ensemble « PEGE » d'une superficie d'enseignement de 4736 m², la DLA gère 3 salles pour une capacité totale de 122 places.

La situation actuelle paraît très anormale à la mission, il est difficile de comprendre, au vu de l'importance des surfaces de l'université et de la diminution des effectifs constatée depuis 1995, sauf en médecine, que l'université éprouve des difficultés pour l'établissement des emplois du temps. **Dans la perspective de l'université de Strasbourg une réorganisation de la gestion des locaux d'enseignement semble essentielle, un service spécifique (ou de préférence, des services par grands sites géographiques¹⁸) pourrait être créé utilisant le logiciel « ADE » si celui donne satisfaction après les tests en cours.** Ce service pourrait utilement intégrer soit une division « logistique administrative » soit une division en charge du « service intérieur ».¹⁹

Par ailleurs, au-delà de l'organisation administrative, il semble que le portage politique de la formation doive être renforcé y compris sur le plan du suivi des locaux d'enseignement.

¹⁸ Dans ce domaine de la gestion des locaux d'enseignement, comme du suivi technique ou du service intérieur, le choix du mode de gestion oscille entre centralisation et décentralisation. Dans la perspective de l'UdS les options combinant les deux modes nous semblent à privilégier.

¹⁹ Cette notion recouvre la responsabilité du nettoyage, du gardiennage, de la vidéosurveillance, des appariteurs, des vaguemestres et chauffeurs, des concierges, de la gestion des accès collectifs, du suivi de l'organigramme des clés, des fournitures....

Tableau 12 : évolution des effectifs étudiants des principales composantes de l'ULP

Composante :	1995	2000	2005	2007	2008
Médecine	4099	3712	4442	5130	4822
Dentaire	377	325	436	635	503
Pharmacie	1237	1138	1259	1445	1493
Maths -informatique	1614	1387	1455	1110	994
Sciences de la vie	3065	2125	2003	1960	1938
Chimie	1151	570	535	765	772
Sciences physiques	1486	924	734	659	667
Psychologie et sces éducation	2058	1861	2523	2295	2039
Géographie	668	563	476	541	485
Sciences économiques	1791	1386	1565	1617	1664

Source : ULP.

Ce tableau illustre bien les grandes variations des effectifs étudiants selon les disciplines. Hausse dans les disciplines de santé, forte baisse dans les sciences « dures », relative stabilité dans les sciences « humaines et sociales ». Pour répondre à ces fluctuations d'effectifs et pour les composantes d'un même site géographique, la mutualisation des locaux d'enseignement s'impose.

Tableau n°13 : nombre d'étudiants et surface par site

Site	1995		2000		2004		2005		2006	
	Surface SHON	Nombre d'étudiants	Surface	Nombre d'étudiants	Surface	Nombre d'étudiants	Surface	Nombre d'étudiants	Surface	Nombre d'étudiants
Faculté de Médecine	42 119	4 099	42 119	3 712	42 119	4 275	42 119	4 424	42 119	4 865
Faculté de Chirurgie Dentaire	3 108	377	3 108	325	3 108	427	3 108	436	3 108	417
Faculté de Pharmacie	18 736	1 237	18 736	1 138	18 736	1 210	18 736	1 259	18 736	1 355
UFR de Mathématique et d'informatique	9 440	1 614	9 440	1 387	9 440	1 520	9 440	1 455	9 440	1 205
Faculté de Chimie	24 579	1 151	24 579	570	24 579	528	24 579	535	24 579	613
UFR des Sciences physiques	21 125	1 486	21 125	924	21 125	765	21 125	734	21 125	671
Faculté des Sciences de la vie	25 186	3 065	25 186	2 125	25 186	2 091	25 186	2 003	25 186	1 959
Faculté des Sciences économiques et de gestion	14 628	1 791	14 628	1 389	14 628	1 633	14 628	1 565	14 628	1 609
Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation	8 292	2 058	8 292	1 861	8 292	2 364	8 292	2 523	8 292	2 553
Faculté de Géographie et d'aménagement	4 675	668	4 675	563	4 675	505	4 675	476	4 675	546
Observatoire astronomique	14 097	24	14 097	21	14 097	21	14 097	20	14 097	13
TOTAL	185 985	17 570	185 985	14 015	185 985	15 339	185 985	15 430	185 985	15 888
Ratio										

Source : ULP

Les surfaces d'enseignement étant pour partie mutualisées, la répartition des étudiants par surface n'est pas significative.
Les écoles d'ingénieurs ne sont pas comptées

2. L'importance des surfaces dédiés à la recherche

Globalement l'ULP dispose de surfaces importantes pour ses laboratoires. (cf. tableau annexé) Les forts écarts constatés dans les affectations par chercheur de 13,85 m² à 371,35 m² reflètent, sans doute, les besoins liés à la discipline.

Il est sans doute possible de rationaliser ce patrimoine, ce sera une des tâches prioritaires de l'université de Strasbourg lorsqu'elle demandera la dévolution de son patrimoine immobilier.

C. Un patrimoine permettant l'accueil de jeunes entreprises

L'importance du patrimoine immobilier de l'université et le dynamisme de la valorisation de la recherche dans l'ULP ont permis l'accueil de nombreuses jeunes entreprises en provenance (ou en liens très directs) des laboratoires. Il s'agit généralement de petites surfaces. Le rapport est relativement faible, mais l'intérêt principal de ces opérations n'est pas de type financier.

Tableau n° 14 : valorisation du patrimoine

Lieu des locaux occupés	Activité du locataire	Nb de salles louées	Superficie (en m ²)	Période de l'année (créneaux horaires si période universitaire)	Montant perçu en cas de location (en €) MENSUEL	Modalités d'obtention du contrat de location
ESBS	Gincko solutions (recherche incubé)		100	Annuel	1015,25	AOT
ENSPS	Phosylab	1	35,62	Annuel	331,63	AOT
ENSPS	Pixium	1	13	Annuel	132,16	AOT
ISIS	Alsachim (incubé)	1	12	Annuel	100	AOT
ISIS	BASF	5	147,1	Annuel	2500	AOT
ISIS	Bricker Biospin	1	12	Annuel	100	AOT
ISIS	Oxyplus	3	63,1	Annuel	900	AOT
Rue Boussingault	KOFFEWARE	1	13,82	Annuel	178,91	AOT
Rue Boussingault	system'VIP	1	51,91	Annuel	668,48	AOT
Rue Boussingault	Esprim	1	17,59	Annuel	Actualisation en cours	
Rue Boussingault	Oncophyt	5	125,42	Annuel	1750,67	AOT
Rue Boussingault	Alara-solutions	1	36,91	Annuel	338,83	AOT
Rue Boussingault	SEMIA	5	130,68	Annuel	1199,64	AOT
Faculté de médecine	Codgene		122	Annuel	2751,73	AOT
Faculté de médecine	Forenap			Annuel	Actualisation en cours	
Faculté de chirurgie dentaire	Parogene	1	17	Annuel	142,54	AOT
Faculté de Pharmacie	Phytodia			Annuel	Actualisation en cours	
CAR sas				Annuel		AOT

L'université Louis Pasteur, de par sa taille (nombre d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, d'une part, importance des bâtiments et superficies, d'autre part), de par sa place dans le contexte universitaire et scientifique français et international possède des atouts incontestables ; ils lui permettent de se poser la question de la dévolution du patrimoine qui lui est affecté. Aujourd'hui, les conditions de cette dévolution ne sont pas réunies. Le patrimoine n'est pas connu comme il devrait l'être, sauf au plan technique. Son évaluation financière et son inscription au bilan ne sont guère réalistes. L'insécurité de certains bâtiments est telle qu'elle devrait conduire à des mesures plus radicales que celles qui sont prises actuellement. La nécessaire réflexion patrimoniale qui s'impose (politique foncière, organisation du campus, utilisation des bâtiments) devrait s'effectuer dans le cadre d'un véritable schéma directeur élaboré à partir d'une redéfinition du projet d'établissement.

En d'autres termes, c'est désormais à la future université de Strasbourg d'effectuer ce travail. Dès maintenant, il conviendrait que soit choisi son siège, de préférence à l'intérieur du campus historique. Dès maintenant, il serait souhaitable de concevoir une structuration de la fonction immobilière beaucoup plus ambitieuse que celle actuellement envisagée. Dès maintenant, il faudrait conduire une étude de faisabilité permettant de déterminer les axes potentiels du futur schéma directeur, le cadrage financier sommaire des opérations à conduire, voire esquisser les procédures à mettre en œuvre. C'est à ce prix que la future université de Strasbourg pourra raisonnablement demander la dévolution du patrimoine. Elle en a les atouts structurels ; il faut qu'elle s'en donne les moyens techniques, humains, financiers et, au-delà, politiques lui permettant de faire face à la mission qui l'attend.

PLAN D'ACTION PROPOSÉ

A = Pré requis à l'acquisition de nouvelles compétences

B = Actions devant être conduites à court terme

C = Actions à conduire à moyen terme

Objectif recherché	Actions à conduire	Degré de priorité
Mettre le patrimoine au service des objectifs de l'Université de Strasbourg.	Définir les grandes orientations politiques de l'Université	A
	Etablir un schéma directeur patrimonial général déclinant les orientations politiques. Etablir un plan de composition urbaine pour les campus de l'Esplanade et de médecine.	B
	Donner un siège à la Présidence et aux services centraux de la future Université	A
	Rationaliser les usages, donner à l'enseignement les surfaces nécessaires, différencier locaux d'enseignement et de recherche, réfléchir à des cessions	B
Mieux gérer le futur ensemble	Réexaminer la question de la sécurité, séparation enseignement (ERP) et autres activités, dans le cadre du nouveau schéma directeur	B
	Regrouper les services immobiliers	B
	Achever la mise en place d'ABYLA, prévoir son interfaçage avec ADE,	B
	Mettre en place une structuration de la fonction technique efficace combinant proximité et professionnalisme (équipes mobiles de maintenance)	B
	Etudier la mise en place d'une politique d'assurances des biens, son coût...	B

Tableau 15 : Surfaces recherche (Source ULP)

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
UMR 7501	INSTITUT DE RECHERCHE MATHÉMATIQUE AVANCÉE (IRMA)	77	6015		6015		78.12
UMR 7504	INSTITUT DE PHYSIQUE ET CHIMIE DES MATÉRIAUX DE STRASBOURG (IPCMS)	81	0		8422		103.9 8
UMR 7500	INSTITUT DE RECHERCHES SUBATOMIQUES (IReS)	60	0	20013	20233		337.2 2
UMR 7085	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THÉORIQUE	10	330		330		33.00
UMR 7517	CENTRE DE GEOCHIMIE DE LA SURFACE (CGS)	28	4738		4738		169.2 1
UMR 7516	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE STRASBOURG (IPGS)	41	6000		6000		146.3 4
UMR 7550	OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE STRASBOURG	22	4066		4066		184.8 2
UMR 7513	CHIMIE DES MÉTAUX DE TRANSITION	22	5220		3040	3480	138.1 8
UMR 7551	CHIMIE QUANTIQUE ET MODELISATION MOLECULAIRE	11	657		764		69.45
FRE 2446	CHIMIE-PHYSIQUE MOLECULAIRE ET SPECTROSCOPIE	18	461		2319	1020	128.8 3
UPR 0022	INSTITUT CHARLES SADRON (ICS)	54	0	7284	7300		135.1 9
UMR 7006	INSTITUT DE SCIENCE ET D'INGENIERIE SUPRAMOLECULAIRE (ISIS)	8	6611		6611	4293	826.4 0
UMR 7514	LABORATOIRE DE CHIMIE BIOORGANIQUE	11	1350		1448	940	131.6 0
UMR 7081	LABORATOIRE DE PHARMACOCHEMIE DE LA COMMUNICATION CELLULAIRE	16	600		1472	956	92.02
UMR 7515	LABORATOIRE DES MATÉRIAUX, SURFACES ET PROCÉDES POUR LA CATALYSE	14	1862		1575		112.5 0
FRE 2711	LABORATOIRE D'INGENIERIE DES POLYMERES POUR LES HAUTES TECHNOLOGIES (LIPHT)	8	500		900		112.5 0
DEMANDE CREATION UMR	NOUVELLES MOLECULES DE FONCTIONS	9	3238		625	406	69.47

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
UMR 7509/ UMR 7512	SCIENCES ANALYTIQUES ET INTERACTIONS IONIQUES, MOLECULAIRES ET BIOMOLECULAIRES	21	2100		2908		138.4 8
UMR 7008	SYNTHESE ORGANIQUE, STEREOSELECTIVITE ET NOUVEAUX ASSEMBLAGES	11	1862		1923	1249	174.8 6
UMR 7123	SYNTHESE, BIOSYNTHESE ET ACTIVITE DE BIOMOLECULES	28	1600		2481		88.61
UMR 7140	TECTONIQUE MOLECULAIRE DU SOLIDE	9	750		770	500	85.56
EA 3430	ALTERATION GENIQUE DES CANCERS ET REPONSE THERAPEUTIQUE	9	250		250 (IRCAD) 230 (CLCC)		53.33
UPR 9002	ARCHITECTURE ET REACTIVITE DE L'ARN	34	0		2002	1300	58.88
U 0345	BIOLOGIE DES CELLULES DENDRITIQUES HUMAINES	5	0		250		50.00
U 311	BIOLOGIE ET PHARMACOLOGIE DE L'HEMOSTASE ET DE LA THROMBOSE	6	0		980		163.3 3
DEMANDE CREATION ERT interne à UMR_S 595	APPLICATIONS BIOMEDICALES DES FILMS MULTICOUCHES DE POLYELECTROLYTES	10			85	55	8.47
UMR_S 595	BIOMATERIAUX : PROCESSUS BIOLOGIQUES ET BIOPHYSIQUES AUX INTERFACES	12	964		1475		122.9 2
UMR 7100	BIOTECHNOLOGIE DES INTERACTIONS MACROMOLECULAIRES	16	812		812		50.75
UPR 9010	CENTRE D'ECOLOGIE, PHYSIOLOGIE ET ETHOLOGIE (CEPE)	17	410	2112	2112 (CNRS) 410 (ULP)		148.3 5
UMR_S 381	DEVELOPPEMENT ET PHYSIOPATHOLOGIE DE L'INTESTIN ET DU PANCREAS	14	0		0		0.00
FRE 2326	DYNAMIQUE, EVOLUTION ET EXPRESSION DE GENOMES DE MICROORGANISMES	15	1350		1350		90.00
EA 1801	EPIDEMIOLOGIE DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET DES CANCERS. ROLE DE LA NUTRITION ET DE LA SEDENTARITE	5	180		180		36.00

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
EA 3431	IMMUNOGENETIQUE MOLECULAIRE HUMAINE	7	805		773		110.4 3
UPR 9021	IMMUNOLOGIE ET CHIMIE THERAPEUTIQUES	6	0		659	428	109.8 5
EA 3771	INFLAMMATION ET ENVIRONNEMENT DANS L'ASTHME	6	900		375		62.50
UPR 2357	INSTITUT DE BIOLOGIE MOLECULAIRE DES PLANTES (IBMP)	60	0	9405	1640		27.33
UMR 7104 / U 596	INSTITUT DE GENETIQUE ET DE BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CELLULAIRE (IGBMC)	93	3321	11679	34538		371.3 8
UPR 9003	INTEGRITE DU GENOME	9	535		593	385	65.88
DEMANDE CREATION EA	LABORATOIRE DE GENETIQUE MEDICALE	6			1500		250.0 0
EMI 0333	LABORATOIRE DE NEUROBIOLOGIE ET PHARMACOLOGIE CARDIOVASCULAIRE	2	660		678	440	338.8 0
UMR 7004	LABORATOIRE DE NEUROIMAGERIE IN VIVO	11	976		1346		122.3 6
UMR 7521	LABORATOIRE DE NEUROSCIENCES COMPORTEMENTALES ET COGNITIVES (LN2C)	10	1212		1212		121.2 0
EA 3432	LABORATOIRE DE PHYSIOPATHOLOGIE ET ANTIBIOLOGIE MICROBIENNES	11	610		610		55.45
FRE 2375	MODELES LEVURES DE PATHOLOGIES HUMAINES (MLPH)	6	0		543		90.50
UMR_S 392	MODULATION EPIGENETIQUE DE L'ONCOGENESE	15	650		650		43.33
UMR 7518	NEUROBIOLOGIE DES RYTHMES	15	1930		1930		128.6 7
UMR 7519	NEUROPHYSIOLOGIE CELLULAIRE ET INTEGREE	10	1988		1736		173.6 0
UPR 2356	NEUROTRANSMISSION ET SECRETION NEUROENDOCRINE	14	0	1082	1310		93.57
EA 3070 5	PATHOGENIE DES INFECTIONS VIRALES PERSISTANTES	7	1552		1652		236.0 0
EMI 0015	PHARMACOLOGIE ET DE PHYSIOPATHOLOGIE RENALES (2PR)	3.65	400		500		136.9 9

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
UMR 7034	PHARMACOLOGIE ET PHYSICO-CHIMIE DES INTERACTIONS CELLULAIRES ET MOLECULAIRES	30	1700		1650		55.00
UMR_S 405	PHYSIOPATHOLOGIE CLINIQUE ET EXPERIMENTALE DE LA SCHIZOPHRENIE	13	508		905		69.62
EA 3072	PHYSIOPATHOLOGIE DU HANDICAP PHYSIQUE AU COURS DES INSUFFISANCES CARDIAQUE ET RESPIRATOIRE: APPROCHES MOLECULAIRE, CELLULAIRE ET INTEGREE	7	890		890		127.1 4
UMR_S 575	PHYSIOPATHOLOGIE DU SYSTEME NERVEUX	17	0		320		18.82
EA 3428	PRIMATES : VARIABILITE ET EVOLUTION DES PROSIMIENS A L'HOMME	7	1333		698		99.71
UPS 0858	PSYCHOPHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DE LA PERCEPTION ET DE LA VIGILANCE CHEZ L'HOMME	8	0	2112	1000 (CNRS) 520 (ULP)		190.0 0
UPR 9050	RECEPTEURS ET PROTEINES MEMBRANAIRES	11	401		693	450	63.00
UPR 9022	REPOSE IMMUNITAIRE ET DEVELOPPEMENT CHEZ LES INSECTES	16	0	900	911		56.94
EA 3429	SIGNALISATION CELLULAIRE	8	395		586		73.25
EA 3433	SIGNALISATIONS MOLECULAIRES ET NEURODEGENERESCENCES	7	600		616	400	88.00
DEMANDE CREATION EA	THERAPIE CELLULAIRE ET GENIQUE DU DIABETE	2			125		62.50
EMI 0222	TOLERANCE LYMPHOCYTAIRE B ET AUTO-IMMUNITE	4	?		350		87.50
UMR_A 1131	VIGNE ET VINS D'ALSACE	12.8	0	2627	2627		205.2 3
UMR 7011	IMAGE ET VILLE	8	660		722		90.25
EA 2310	LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'EDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DU TRAVAIL	24	321		494	321	20.60

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
EA 3071	UNITE DE RECHERCHES EN PSYCHOLOGIE: SUBJECTIVITE, CONNAISSANCES ET LIEN SOCIAL	20	90		630		31.50
UMR 7522	BUREAU D'ECONOMIE THEORIQUE ET APPLIQUEE (BETA)	53.05	1500		1500		28.28
EA 3424	INSTITUT DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE (IRIST)	12.66	798		593	385	46.83
EA 2364	LABORATOIRE DE RECHERCHE EN GESTION & ECONOMIE (LARGE)	16	350		222		13.88
UMR 7507	INSTITUT DE MECANIQUE DES FLUIDES ET DES SOLIDES	28	2541		4500		160.7 1
ERT 8	ENROULEMENT ET TRANSPORT A HAUTE VITESSE DE BANDE FLEXIBLE	6	105		108	70	17.97
UPR 0292	LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET APPLICATION DES SEMICONDUCTEURS (PHASE)	26	300	3627	4381 (CNRS) 300 (ULP)		180.0 4
EA 3425	LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE ET DE PHYSIQUE DES SYSTEMES INSTRUMENTAUX (LEPSI)	13	1520		1520	1020	116.9 2
UMR 7005	LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'IMAGE, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TELEDETECTION (LSIIT)	61	3860		4060		66.56
EA 3426	LABORATOIRE DES SYSTEMES PHOTONIQUES (LSP)	11	3378		2000		181.8 2
EX- UMR_MA 101	CENTRE D'ECOLOGIE VEGETALE ET D'HYDROLOGIE	4.5	?		300		66.67
		Total (1)			170339		
	CENTRE UNIVERSITAIRE REGIONAL DE RESSOURCES INFORMATIQUES				825		
	MICROSCOPE ELECTRONIQUE MEDECINE				161		
	SNRU (Pile Universitaire)				1459		
	ANIMALERIES MEDECINE				2142		
	ANIMALERIE PHARMACIE				225		

N° Equipe (actuel)	Libellé	Effectifs (1) (Chercheurs + enseignants chercheurs)	Surface SHON ULP	Surface SHON hors ULP	Surface SHON (2)	Surface utile, hors dégagement	Ratio (2)/ (1)
	RMN CHIMIE				334		
	MAGASIN DE CHIMIE				761		
	CENTRE RESEAU COMMUNICATION				482		
	LIQUEFACTEUR				273		
		Total (2)			6662		
		Total général			177001.12		
	Dont ULP 135 188 m ² SHON						